

---

## Description

La Subvention d'appui à une mobilité internationale pour études a pour but d'encourager les étudiantes et les étudiants en déplacement à l'international, soit pour stage ou pour cours, qui ne sont pas spécialisés en travail de groupe. La subvention doit servir à rembourser les frais encourus pour le stage (déplacement, hébergement, etc.).

---

## Montant de la bourse

Un montant de 5 000 \$ sera réparti entre les candidats pour un maximum de 2 500\$ par candidat.

Le comité directeur du Fonds se réserve le droit de fixer le nombre de bourses et le montant des bourses en fonction des ressources dont il dispose et des demandes présentées.

---

## Date limite de réception des candidatures

1<sup>er</sup> octobre 2018

---

## Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à l'un des deux programmes visés (baccalauréat en travail social ou en criminologie de l'Université Laval);
- Avoir été sélectionné par le comité des échanges internationaux;
- Faire un stage ou suivre des cours pour l'équivalent d'une session à temps complet à l'extérieur du Québec ou au Nunavik.
- Ne pas être admissible à la subvention d'appui au baccalauréat stage international du Fonds Simone-Paré.

---

## Critères d'évaluation

- La qualité du dossier académique;
- La pertinence du stage ou des cours suivis.

---

## Directives pour soumettre votre candidature

Votre dossier **doit inclure** :

- Le formulaire de candidature « Subvention d'appui au baccalauréat - Stage II » version FTSC-S-2018-01;
- Une copie de votre dernier relevé de notes;
- Une attestation de l'organisme de stage ou du comité des ententes internationales que le stage sera réalisé à l'extérieur du Québec ou au Nunavik.

**Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique**

Votre candidature **doit être expédiée** à :

1. Le **dossier complet** doit être transmis par courriel au [tsc@tsc.ulaval.ca](mailto:tsc@tsc.ulaval.ca), ou déposé (en une seule copie) au secrétariat de l'École de service social au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018.
2. La lettre d'appui originale et le(s) relevé(s) de notes doivent être déposés en format papier au secrétariat de l'École de service social au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018.